



Création d'entreprise

Par vanessa

Bonjour à tous,

Ma fille de 21 ans souhaite créer sa société dans le domaine de la pension d'équidés et de leur travail, nous avons déjà trouvé la structure et de futurs pensionnaires.

On nous avait parlé de créer une EIRL mais cela n'existe plus, je souhaiterais savoir quelle type de société elle pourrait mettre en place tout en étant un maximum protégée et savoir comment cela se passe au niveau des impôts ?

Je vous remercie pour vos réponses

Par Burs

Bonjour,

À la place de l'EIRL, un nouveau statut unique d'entrepreneur individuel est entré en vigueur pour toute création d'entreprise individuelle. Renseignez vous là dessus, il est similaire à celui de l'EIRL il me semble

Par vanessa

oui, j'ai déjà regardé mais je comprends pas tout au niveau des impôts et des cotisations.
Y a t'il un montant à ne pas dépasser afin de ne pas être imposable ?